

RASSEMBLEMENTS D'EQUDES  
**CERTIFICAT SANITAIRE**

A remettre par le détenteur des animaux aux vétérinaires, ou aux agents des services vétérinaires assurant le contrôle sanitaire à l'entrée de la manifestation, ou aux services de la DDPP pour obtenir le certificat de transport (exportation) de chevaux dans la CEE.

Lieu du concours :

Parc équestre francilien - TRACE : TR-5068782

Equine establishments identifiant : ATP-IFCE-00106

Adresse : Parc équestre francilien – cd34 La Culotte 77181 LE PIN

A délivrer moins de dix jours avant la date de début de la manifestation (le 25/10/2023)

Je soussigné :

Vétérinaire sanitaire à :

Certifie que les chevaux ayant les identités suivantes (NOM, N°SIRE ou N° de puce)

1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

*Continuer au verso si nécessaire*

Appartenant à :

Demeurant à :

Département

1/ Proviennent d'une exploitation indemne depuis au moins trente jours de toute maladie contagieuse de l'espèce concernée.

2 / remplissent les conditions suivantes :

- ne présentent aucun signe clinique de maladie

- ont été vaccinés contre la grippe équine (deux injections à intervalle indiqué dans l'AMM) depuis plus

d'un mois (à compter de la première injection) et moins d'un an en cas de primo vaccination, depuis moins d'un an en cas de rappel.

FAIT à

le

Signature + cachet

<b>LE PRESENT CERTIFICAT N'EST VALABLE</b> Que s'il est présenté avec les documents d'identification officiels des chevaux et les certificats de vaccination requis
--